Devis

Aménagement paysager, plantations et travaux de jardin — valable jusqu'à la date indiquée

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET, n° de TVA)

Assurances : responsabilité civile professionnelle, décennale le cas échéant (assureur, n° de contrat)

N° DE DEVIS	DATE	VALABLE JUSQU'AU	DÉBUT DES TRAVAUX PRÉVU

CLIENT ET LIEU DES TRAVAUX

Nom, prénom ou raison sociale _____

Téléphone / e-mail _____

Adresse _____

Adresse du chantier (si différente) _____

Nature des travaux (création, plantations, clôture…) _____

Logement achevé depuis + de 2 ans : oui / non _____

DÉTAIL DES OUVRAGES ET DES VÉGÉTAUX

DÉSIGNATION (OUVRAGE, VÉGÉTAL OU MAIN-D'ŒUVRE)	UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE HT	TVA	TOTAL HT
Main-d'œuvre — taux horaire : _____ € HT	h				
Évacuation des déchets verts (déchetterie ou plateforme de compostage)	m³				
Frais de déplacement	forfait				
Total HT					
TVA 10 % (ouvrages éligibles attenants à un logement de plus de 2 ans)					
TVA 20 % (plantations, entretien et autres ouvrages)					
Total TTC					
Acompte à la commande (____ %)					

CONDITIONS

Date de début et durée prévue des travaux, accès au chantier, eau et électricité sur place, modalités de paiement (acompte, solde à la fin des travaux), garantie de reprise des végétaux si vous en proposez une, évacuation des déchets verts incluse ou en sus.

TVA À 10 % : CERTIFICATION DU CLIENT

☐ Je certifie que les travaux portent sur un logement achevé depuis plus de 2 ans, affecté à l'habitation, qu'ils ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf et n'augmentent pas la surface de plancher de plus de 10 % (art. 279-0 bis du CGI).

Date et signature du client, précédée de « Bon pour accord »

Signature et cachet de l'entreprise

TVA : 20 % pour la création et l'entretien des espaces verts et les plantations ; 10 % pour certains ouvrages attenants à un logement achevé depuis plus de 2 ans (mur de clôture hors haies vives, portail, réfection de terrasse maçonnée, muret de protection, chemin d'accès principal), avec la certification du client ; abri, serre, pergola, fontaine, bassin, éclairage et piscine à 20 % (BOFiP, BOI-ANNX-000208). Petit jardinage en services à la personne : devis obligatoire et gratuit dès 100 € TTC par mois. Déchets verts : triés à la source, jamais brûlés.

Contrat d'entretien de jardin

Passages réguliers chez un particulier ou une entreprise — un exemplaire signé pour chaque partie

Entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET) _____

Déclaration services à la personne : n° (si l'entreprise est déclarée) _____

N° DE CONTRAT	DATE	DÉBUT DU CONTRAT	FIN DU CONTRAT

CLIENT ET JARDIN

Nom, prénom ou raison sociale _____ Téléphone / e-mail _____

Adresse du jardin _____ Client particulier / professionnel _____

Surfaces (pelouse en m², haies en mètres) _____ Accès (portail, clé, eau, électricité) _____

PRESTATIONS ET FRÉQUENCE DES PASSAGES

PRESTATION	PÉRIODE ET FRÉQUENCE	PASSAGES PAR AN	PRIX HT PAR PASSAGE	SERVICES À LA PERSONNE	TOTAL HT PAR AN
Tonte de la pelouse et ramassage de l'herbe				oui / non	
Taille des haies				oui / non	
Taille des arbustes et des rosiers				oui / non	
Désherbage manuel des massifs et des allées				oui / non	
Ramassage des feuilles				oui / non	
Débroussaillage				oui / non	
Évacuation des déchets verts (filière de tri)				oui / non	
				oui / non	
Montant annuel HT					
TVA 20 % (entretien de jardin)					
Montant annuel TTC					
Paiement : ☐ en 12 mensualités de _____ € TTC ☐ après chaque passage ☐ en une fois					

DURÉE, RÉVISION, RÉSILIATION

Durée : un an, du _____ au _____ ; renouvellement à convenir par écrit.

Révision du prix : une fois par an, à la date anniversaire, selon _____ ; le client en est informé par écrit ____ jours avant.

Résiliation : par écrit (lettre ou e-mail), avec un préavis de _____ ; les passages réalisés restent dus.

Météo : un passage empêché est reporté à la date convenue suivante.

NON COMPRIS, PRODUITS, DÉCHETS

Non compris : création, élagage, abattage, fournitures (végétaux, terre, paillage) : sur devis séparé.

Produits : pas de produits phytosanitaires chez les particuliers (interdits depuis le 1er juillet 2022, sauf biocontrôle, faible risque ou agriculture biologique).

Déchets verts : évacués vers une filière de tri, jamais brûlés : ☐ inclus ☐ facturés en sus

SERVICES À LA PERSONNE

Petit jardinage en services à la personne : crédit d'impôt de 50 % pour le client si l'entreprise est déclarée, sur les prestations éligibles (entretien courant, taille des haies et des arbres, débroussaillage), dans la limite de 5 000 € de dépenses par an et par foyer. L'entreprise remet au client une attestation fiscale avant le 31 mars de l'année suivante. L'éligibilité dépend de la déclaration de l'entreprise et de la nature de chaque prestation : ce contrat ne la garantit pas.

Le client : date, signature, « Lu et approuvé »	L'entreprise : signature et cachet

L'entretien des jardins, y compris le petit jardinage en services à la personne, est soumis à la TVA au taux de 20 %. En services à la personne, le devis est obligatoire et gratuit dès 100 € TTC par mois. Là où les produits phytopharmaceutiques restent permis, leur usage professionnel demande le Certiphyto. Le brûlage des déchets verts est interdit.